



Service de Presse

Rennes, Ville et Métropole Tél. 02 23 62 22 34

@Rennes presse

Jeudi 4 octobre 2018

Solidarité et insertion

Le Centre communal d'action sociale de la Ville de Rennes lance un dispositif de micro-épargne

Le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville de Rennes lance un dispositif de micro-épargne accompagnée, en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, à destination des Rennais à faibles revenus. Avec ce dispositif, qui permet d'accompagner ces personnes dans la constitution et la gestion d'une épargne qu'ils pourront utiliser librement, le CCAS développe un nouvel outil d'insertion et de solidarité.

Une démarche d'accompagnement à l'épargne

Destiné aux Rennais à faibles revenus, ce dispositif permet d'aider à la constitution d'une épargne, aussi modeste soit-elle. Les personnes concernées sont accompagnées dans leur démarche d'épargne et dans la gestion 100 % numérique de leur livret. De plus, elles peuvent bénéficier d'un encouragement financier du CCAS à leur effort d'épargne. Les sommes épargnées peuvent être librement utilisées, que ce soit pour financer des projets, faire face à des dépenses imprévues ou tout simplement se faire plaisir.

Un nouvel outil d'insertion et de solidarité

La micro-épargne est un dispositif innovant, issu d'une réflexion partenariale et d'une enquête menée auprès des usagers, qui permet de favoriser l'inclusion bancaire et la prévention de l'endettement.

Ce dispositif s'inscrit en complémentarité du micro-crédit, mis en œuvre par le CCAS de la Ville de Rennes depuis 2011. Ces deux produits permettent à leurs

bénéficiaires d'éviter le recours aux crédits à la consommation à des taux d'intérêts parfois très élevés et facilitent une meilleure autonomie dans la gestion de leur budget ainsi que dans leurs relations avec le secteur bancaire classique. Le micro-crédit et la micro-épargne constituent ainsi des outils d'inclusion bancaire et d'accompagnement personnalisé.

Les principales caractéristiques du livret de micro-épargne

- Ouverture du livret dès 1 €, sans frais de dossier ;
- Plafonné à 3 000 €;
- Taux de rémunération fixé à 1, 25 % ;
- Épargne disponible à tout moment, retraits libres et gratuits;
- Gestion dématérialisée ;
- Un livret par foyer.

Comment bénéficier de la micro-épargne?

Le dispositif de micro-épargne est proposé sous condition de ressources, en partenariat avec le Crédit Municipal de Nantes, établissement public de crédit et d'aide sociale à vocation interrégionale.

Les Rennais intéressés peuvent se renseigner auprès des référents micro-épargne du CCAS (diap@ccasrennes.fr / 02.23.62.20.35 ou 02.23.62.20.34).

À propos du CCAS de Rennes

Le Centre communal d'action sociale est un établissement public à vocation sociale, rattaché à la Ville de Rennes, qui met en place des actions de prévention et de développement social afin de favoriser le vivre ensemble. La municipalité veut donner une place à chacun, quelle que soit sa situation personnelle, familiale ou professionnelle et le CCAS est chargé de mettre en œuvre cette volonté.

Les différentes missions du CCAS sont :

dans le secteur de l'insertion :

- mettre en œuvre les grandes orientations politiques de la Ville en matière d'action sociale et d'insertion,
- instruire et gérer les demandes d'aides (financières, alimentaires) des usagers, dont le RSA,
- accompagner la personne dans son insertion sociale et économique en favorisant le lien social et l'accès à l'emploi,
- accueillir, orienter et accompagner individuellement et collectivement des personnes en errance sur le territoire rennais.

→ dans le secteur de l'aide aux personnes âgées :

- contribuer à la mise en œuvre de la politique gérontologique de la Ville,
- gérer des services et des établissements médico-sociaux pour personnes âgées (Ehpad, Clic...).

Pour remplir ces missions, le CCAS emploie près de 700 agents, répartis dans les

différents quartiers de la Ville, au sein des Espaces sociaux communs (ESC), des maisons de retraite, du restaurant social...

Le CCAS de Rennes gère des budgets pour un montant de dépenses de l'ordre de 49 M € en 2017. Outre la subvention de la Ville (12 M € pour 2017), il fonctionne grâce à la participation des usagers, du Conseil Départemental, de l'Agence Régionale de Santé, des caisses de retraite...

À propos du Crédit Municipal de Nantes

Héritier direct du Mont de Piété italien, le Crédit Municipal naît, à Nantes, en 1813. Animé, dès cette époque, d'une mission sociale, sa vocation est claire : aider les personnes en difficulté financière. En 1955, le Crédit Municipal devient Établissement Public d'Aide Sociale, doté de la personnalité morale et d'une autonomie financière. Établissement de crédit depuis 1984, le Crédit Municipal se situe aujourd'hui dans l'Économie Sociale et Solidaire.

Le Crédit Municipal de Nantes propose le service de prêt sur gage dans ses agences de Nantes, Tours, Angers et Rennes. Il propose également de nombreux autres services qui s'adressent aux particuliers, associations, collectivités ou entreprises. Sa vocation est constante dans l'ensemble de ses activités : être un établissement de crédit à vocation sociale, au service des habitants et de leurs territoires. Son territoire d'influence, notamment pour le microcrédit social accompagné s'étend sur les Pays de la Loire, la Bretagne, la Région Centre et le nord de la Nouvelle-Aquitaine (ex. Poitou-Charentes).

Pratique

→ Pièce-jointe : plaquette de présentation du dispositif